Quatrieme Année. — N° 292. *Bureau du Journal :* rue de la Mairie, 6. Mercredi, 2 Mars 1864.

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant *franco* un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 16 fr
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES, 25 centimes la ligne
RÉCLAMES, 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

CALENDRIER DU LOT.

DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
6	Dim....	*Lætare.*		D. Q. le 1, à 0 h, 27' du mat.
7	Lundi.	s. Thomas d'A.	St-Martin-de-Vers.	N. L. le 7, à 6 h. 19' du soir.
8	Mardi..	s. Jean de D.	Bretenoux, Lacapelle-Marival.	P. Q. le 14 à 1 h. 33' du soir.
9	Mercr..	se Françoise.	Mauroux, Strenquels.	P. L. le 22, à 5 h. 10' du soir.

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a droit a une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURRIERS.	DISTRIBUTION.
5 heures du matin..	Gramat, (Figeac Brives, Tulle).	7 h. du s.
7 h. 30' du matin..	Valence-d'Agen (Midi, Bordeaux)	7 h. du s.
9 h. 15' du matin..	Libos (Paris, Limoges, Périgueux)	4 h. 30 m. du s.
10 heures du soir....	Montauban (Caussade, Toulouse)	7 h. du m.
	Cazals (Gourdon, Martel, Sarlat).	
	Cabrerets (St-Géry)	7 h. du s.
	Castelnau-de-MontratierLimogne	

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 2 Mars 1864.

BULLETIN

Rien de nouveau du théâtre de la guerre en Danemark. Il paraîtrait seulement que le gouvernement Prussien serait dans l'intention d'adresser des réprimandes au maréchal Wrangel, au sujet de l'invasion du Jutland. Puisse le Danemark trouver là un dédommagement suffisant. Pour nous, l'intention du cabinet de Berlin nous semble tout au moins plaisante. A quoi bon, en effet, blamer dans la forme ce qu'il approuve au fond, puisqu'il maintient l'occupation du Kolding ?

La grande préoccupation du moment, c'est le projet de Conférence mis en avant par la Grande-Bretagne, et les chances de réussite qu'il peut offrir. On doute généralement du succès. L'Autriche et la Prusse ont déjà approuvé la proposition Anglaise ; mais elles ont refusé d'adhérer à un armistice. Tandis qu'on établirait les bases de la paix à Londres, le sang coulerait en Danemark. Est-ce admissible? Une dépêche nous apprend que le Danemark déclare qu'il n'entendra aucune proposition tant que l'ennemi sera sur son territoire.

Le Danemark même, se fût-il prononcé en faveur de la Conférence, la Confédération Germanique pourrait-elle partager un principe qui tend à maintenir l'intégrité du territoire Danois et la consécration du droit de succession au profit du roi Christian ?

Ainsi donc, la Confédération ne peut prendre part au Congrès proposé par le cabinet Anglais, et alors que devient l'adhésion de la Prusse et de l'Autriche? « Quand il faudrait en venir à l'exécution des déterminations prises, dit le *Constitutionnel*, ces deux puissances auraient-elles recours à la force pour vaincre l'opposition de leurs confédérés? Ce serait, comme nous l'avons dit récemment, la guerre civile en Allemagne. »

Le projet du cabinet Palmerston-Russel avorte décidément. La presse Anglaise l'accueille généralement avec défaveur. Les organes qui se montrent d'ordinaire les plus bienveillants pour la politique du cabinet Anglais, tiennent en cette circonstance un langage sévère et désapprobateur :

« Pour nous, dit le *Daily-News*, nous ne » pouvons voir dans une Conférence qu'une » preuve du mépris et de l'imbécilité dans lesquels » nous sommes tombés. S'il y avait dans l'une » ou l'autre Chambre un homme d'État, soit » au pouvoir, soit hors du pouvoir, ayant l'âme » de Canning, nous serions préservés de cet abî- » me d'humiliation. »—Le *Spectator* exprime le même sentiment.

Le cabinet espagnol ne peut résister plus longtemps à l'opposition des députés. On parle déjà de sa retraite et de la composition d'un nouveau ministère avec les fractions libérales de la Chambre. M. Mon et le marquis de Novaliches entreraient dans le nouveau Conseil. — On se prépare à de nouvelles élections générales, en Espagne.

Le ministère Italien a présenté à la Chambre des députés un projet de loi pour le paiement d'une dette de 1 million 500,000 fr. laissée, par les Bourbons, dans les provinces napolitaines.

Malgré les rigueurs de l'état de siége à Cracovie, l'insurrection polonaise, va toujours croissant. Elle s'étend aujourd'hui en Galicie, où des mesures extraordinaires, dit une dépêche, viennent d'être prises.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Lemberg, 29 février.

L'état de siége vient d'être proclamé à Cracovie et en Gallicie. Par suite, divers crimes, délits et contraventions seront désormais jugés par les tribunaux militaires.

Un manifeste impérial, contre-signé par tous les ministres, motive l'emploi de ces mesures extraordinaires en Gallicie, par la nécessité de sauvegarder la tranquillité publique et de protéger des populations pacifiques.

Berlin, 28 février, soir.

Le prince Charles, commandant en chef de l'artillerie prussienne est parti pour aller rejoindre l'armée devant Düppel.

Madrid, 28 février.

Les votes des bureaux de la chambre n'ont pas été favorables au ministère. On s'attend à un décret prononçant la clôture de la session et appelant le pays à de nouvelles élections.

Madrid, 29 février.

M. Mon et le marquis de Novaliches ont été chargés hier soir de composer un nouveau cabinet avec les fractions libérales du parti conservateur à la chambre.

Madrid, 29 février, soir.

M. Mon et le marquis de Novaliches ont réussi à former un nouveau cabinet.

New-York, 16 février.

La chambre des représentants à Washington a adopté, à la majorité de 21 voix, un amendement à la constitution qui abolit l'esclavage.

New-York, 18 février.

Une proclamation du général Banks, à la Nouvelle Orléans, dit que le devoir de la population est d'aider au rétablissement du gouvernement civil et que l'indifférence sera traitée comme un crime.

Le *Herald* assure que le 22 février, M. Lincoln proclamera l'émancipation des esclaves dans tous les états de l'Union sans exception.

Londres, 29 février.

Le *Morning-Post* dit qu'il a été accordé quinze jours au Danemark pour se prononcer au sujet de la conférence. Le *Post* voit dans la réponse du roi Christian, à l'adresse du Rigsdag la preuve que la conférence n'aurait aucun résultat.

Copenhague, 27 février, soir.

Les rapports arrivés au ministère de la guerre, en date du 26 février, à midi, ne signalent aucun fait nouveau à Kolding et à Alsen. La ville de Kolding était obligée de payer, chaque jour, une contribution de mille thalers. Les habitants étaient bien traités par la garnison.

Hambourg, 29 février.

Les *Nouvelles de Hambourg* annoncent qu'un vapeur danois a transporté des troupes de Copenhague à l'île de Fehmarn.

Une canonnière danoise stationne dans le détroit de Fehmarn. Le Danemark prend ainsi dans cette île, vis-à-vis du Holstein, la même position de flanc qu'il a prise à l'île d'Alsen, vis-à-vis du Sleswig.

Revue des Journaux

On lit dans le *Moniteur :*

Les journaux ont publié une lettre adressée, le 4 février dernier, par Mgr le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, à son clergé, et rapportant des paroles qu'auraient prononcées le Saint-Père, en recevant les curés du diocèse de Lyon, qui s'étaient rendus à Rome afin d'obtenir la conservation de l'antique liturgie de l'Eglise lyonnaise, qu'il était question de modifier.

Le langage prêté dans cette lettre au Souverain Pontife et les termes dans lesquels Sa Sainteté se serait plainte de l'intervention du gouvernement de l'Empereur ont paru fort extraordinaires.

Nous apprenons que l'ambassadeur de France près le Saint-Siége a exprimé au cardinal Antonelli le pénible étonnement que lui avait causé la lecture de cette pièce. Son Eminence, après avoir pris les ordres du Pape à ce sujet, a répondu à M. de Sartiges « que Sa Sainteté » était tombée des nues quand on avait mis » sous ses yeux la lettre du cardinal de Bonald; » qu'Elle trouvait que cette publication était » déplorable, et qu'une indiscrétion qui ne res- » pectait même pas les quatre murs du cabi- » net de Souverain Pontife était de nature à » lui ôter toute liberté d'esprit quand il cau- » sait avec des fidèles; que, de plus, Sa Sain- » teté avait prié le secrétaire d'Etat de rapporter à Mgr de Bonald l'expression de son mé- » contentement au sujet de cette publication, » et que le cardinal Antonelli se disposait à » remplir immédiatement les ordres du Saint- » Père. »

On lit dans le Bulletin du *Moniteur :*

« Des dépêches privées annoncent que les troupes impériales gagnent du terrain en Chine et que l'investissement de la ville de Nankin se poursuit avec beaucoup d'activité. »

LE CONSTITUTIONNEL.

M. Paulin Limayrac s'exprime ainsi dans le *Constitutionnel :*

« La proposition de conférence continue d'être à l'ordre du jour en Europe. Les journaux français et les journaux étrangers n'ont

---

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 2 mars 1864.

UN ÉPISODE DU RÈGNE DE

MARIE-THÉRÈSE

NOUVELLE HISTORIQUE

D'APRÈS L. MUHLBACH.

PAR LA VICOMTESSE DE LERCHY.

12

XI

— La fête de la prise de possession de la Pologne. —

(Suite.)

Les dames, en grande toilette de gala, étincelantes de bijoux, attendaient l'Impératrice dans son antichambre pour la suivre en cortége à la cathédrale. Leurs beaux visages bien fardés trahissaient leur satisfaction ; cependant elles n'osaient pas manifester tout haut leur joie du nouveau triomphe de l'Autriche : elles n'en parlaient qu'à voix basse, et puis elles jetaient à la dérobée des regards timides sur cette dame qui se tenait à l'écart les joues non fardées, s'appuyant pâle et muette, contre la muraille, et ne retenant qu'avec peine les larmes qui tremblaient dans ses yeux. C'était madame de Salmour, qui, fidèle à son devoir, attendait aussi sa maîtresse pour la suivre à la cathédrale. Mais il suffisait de la voir pour deviner quelle lutte intérieure elle avait soutenue et combien elle avait de peine à concentrer la douleur que lui causait la ruine de sa chère patrie.

Quand l'impératrice parut dans l'antichambre, donnant le bras à l'empereur, et suivie des princes et des princesses, des ministres et des généraux, les dames se rangèrent sur deux lignes pour laisser passer la famille royale. L'œil de feu de Marie-Thérèse parcourut rapidement leurs rangs et se fixa sur le pâle visage de la comtesse de Salmour. Elle s'arrêta et lui fit signe d'approcher.

Tous les regards se tournèrent avec curiosité vers l'impératrice et vers madame de Salmour, qui s'avançait lentement, et dont la toilette de deuil formait un si étrange contraste avec l'éclat de cette fête.

— Madame de Salmour, lui dit Marie-Thérèse, assez haut pour être entendue de tous les assistants, je vous dispense aujourd'hui de votre service. Vous n'êtes pas obligée de nous suivre à l'église.

La comtesse s'inclina profondément et répondit d'un air grave :

— Votre Majesté a raison, car je serais tentée peut-être d'adresser au ciel des vœux contre les oppresseurs de ma patrie.

A ces mots, la cour fut saisie d'un véritable effroi; chacun s'attendait à une réponse vive et courroucée de l'impératrice. Mais son visage demeura calme et serein.

— C'est une belle action de votre part, reprit-elle avec douceur, d'avoir le courage de dire la vérité. — Mais à propos, la comtesse Wielopolska est-elle toujours à Vienne?

— Elle est de retour depuis hier, Majesté.

— Eh bien, pendant que nous serons à la cathédrale, allez la voir.

Madame de Salmour secoua lentement la tête, en arrêtant d'étranges regards sur l'Empereur, qui avait écouté d'un air chagrin.

— Pardon, madame, répondit-elle. La comtesse, sur le point d'entreprendre un grand voyage, et occupée de ses préparatifs, ne reçoit personne aujourd'hui. Nous nous sommes fait nos adieux dès hier ; elle quitte Vienne pour toujours.

— Je suis heureuse d'apprendre qu'elle a l'intention de voyager ; cela va la distraire, dit l'Impératrice avec intérêt.

Et elle s'éloigna au bras de l'Empereur.

Joseph était pensif et soucieux; un nuage de tristesse couvrait son front, et ni la grandeur du *Te Deum*, ni l'aspect de la foule empressée qui remplissait l'église ne purent éclaircir sa physionomie. Il se rappelait avec un sorte de confusion la première solennité publique à laquelle il avait assisté comme empereur. C'était un *Te Deum* en mémoire de l'heureuse délivrance de Vienne assiégée par les Turcs, et, à cette même place où il s'agenouillait aujourd'hui pour remercier Dieu de la conquête de la Pologne, il avait rendu hommage aux mânes de ce Jean Sobieski et de ces Polonais qui avaient sauvé la capitale de l'Autriche, moins d'un siècle auparavant.

Puis ses pensées se reportèrent sur cette belle et malheureuse comtesse Wielopolska, dont le visage pâle et altéré lui était apparu tant de fois en imagination, et dont malgré lui il entendait souvent dans le silence des nuits, la douce voix l'entretenir de beaux jours qui n'étaient plus. Les regards tristes et pleins de reproche et les paroles de madame de Salmour, qui s'adressaient évidemment à lui, lui serraient le cœur.

— La comtesse Vielopolska quitte Vienne pour toujours, avait-elle dit ; et pourtant la comtesse n'avait pas pris congé de l'Impératrice, ni appelé l'Empereur pour lui dire un dernier adieu. Un indicible sentiment de tendresse et de douleur s'empara de Joseph ; il aurait voulu courir se jeter aux pieds d'Anna pour lui demander pardon de cette fête, de ce *Te Deum* dont les derniers accords remplissaient la vaste cathédrale illuminée de mille cierges. Mais leurs destins étaient séparés à jamais et rien ne pouvait plus les réunir. A quoi bon la revoir ? Ils n'avaient plus rien à se dire, rien qu'ils ne se fussent dit depuis longtemps dans ce muet regard d'adieu échangé lors de leur dernière rencontre chez l'Impératrice. La comtesse lui avait promis, en le quittant, qu'ils se reverraient un jour, qu'un jour elle le ferait appeler pour lui dire un dernier adieu. Madame de Salmour se trompait donc : la comtesse Wielopolska ne quittait pas Vienne pour toujours; sinon elle aurait tenu parole, elle qui avait fait jurer à l'Empereur de se rendre à son dernier appel.

Abîmé dans ses réflexions, il ne s'apercevait pas que la cérémonie était terminée. Ce fut seulement lorsque sa mère, qui s'était déjà levée, lui frappa légèrement sur l'épaule qu'il sortit de sa rêverie. Il s'empressa de lui offrir le bras pour la conduire à sa voiture.

Rentrée au palais, Marie-Thérèse, assise sur son trône, près duquel se tenait debout l'empereur Joseph, reçut solennellement les grands de son royaume de Gallicie.

Après cette réception, elle descendit de son trône pour s'entretenir avec eux. Personne ne s'entendait comme elle à gagner les cœurs. Bien qu'elle ne fût plus jeune et que sa beauté fût depuis longtemps flétrie, son maintien imposant et majestueux, le feu de son regard, son air de noble bonté, n'avaient rien perdu de leur pouvoir magique. D'abord les Polonais s'étaient tenus à l'écart, taciturnes et les sourcils froncés ; peu à peu leurs visages s'éclaircirent, et ils se mêlèrent aux groupes formés de toutes parts dans la vaste salle du trône par les

La reproduction est interdite.

presque pas d'autre sujet, et l'opinion publique se trouve en présence de deux versions propagées par les correspondances et par la télégraphie.

» D'après la première version, l'Angleterre et la France d'accord, auraient proposé la nouvelle conférence; d'après la seconde, l'Angleterre aurait fait la proposition à la France, qui aurait accepté.

» Renseignements inexacts et fausses interprétations des deux parts :

» La France ne pouvait prendre l'initiative d'une conférence restreinte, dont l'inefficacité et les inconvénients ont été exposés si souvent et qui correspond si peu à ses projets de pacification générale et à une politique aussi impartiale que clairvoyante, qui n'aime pas les expédients et qui, pour de grands maux, veut de grands remèdes.

» C'est l'Angleterre qui, naturellement inquiète de complications dont elle sent qu'elle a la responsabilité, et désireuse à juste titre de remédier à un état de choses que ses tergiversations ont aggravé, a proposé la conférence qui défraie, en ce moment, la polémique de la presse européenne.

» Mais il est bien évident qu'avant de s'adresser aux parties non immédiatement intéressées, l'Angleterre devait solliciter l'assentiment des parties en cause, et il ne paraît pas que cet assentiment soit encore acquis.

» Il n'est pas nécessaire, nous le croyons, de revenir sur les raisons qui nous font douter de l'acceptation de la Confédération germanique. L'idée capitale ou mieux, le principe fondamental de la conférence proposée par le cabinet Palmerston-Russell étant le maintien de l'intégrité du territoire danois et la consécration du droit de succession au profit du roi Christian, est-il vraisemblable que la Confédération vienne prendre place autour de cette table dont a parlé le ministre anglais ?

» Quant au Danemark, comment, en bonne logique, pourrait-il accepter une conférence qui ne serait pas précédée de l'armistice ? S'il refuse, que peut-il lui arriver de pire que s'il accepte et que les hostilités continuent ? Nous nous trompons, il y a une différence : s'il refuse et qu'il succombe, l'honneur est satisfait, et, pour un peuple brave, on en conviendra, c'est-là une considération qui a son poids dans la balance. »

Ici, M. Paulin Limayrac, analysant ce qui s'est dit naguère, au sein du Parlement, établit que la réponse du premier ministre de la reine n'a été satisfaisante ni au sujet de la Diète, ni au sujet de la Suède et du Danemark.

« Les parties les plus directement intéressées, reprend le publiciste du *Constitutionnel*, n'ont donc pas accepté la proposition anglaise. Il est évident dès-lors que la France n'a pas eu à accepter encore une proposition qui ne lui a pas été faite.

» Ajoutons que les obstacles, comme nous l'avons dit si souvent, ne viendront pas de la France. Nous regrettons profondément de voir l'Angleterre aux prises avec tant de difficultés, et bien qu'elle n'ait qu'à s'en prendre à elle-même de ces difficultés, nous ne demanderions pas mieux que de l'aider à les combattre; mais nous désirons qu'on ne se paye pas d'illusions et qu'on ne se berce pas de fausses espérances. La vérité est encore la meilleure des politiques. »

MÉMORIAL DIPLOMATIQUE.

On lit dans le *Mémorial diplomatique*, sous la signature de M. Boutet :

« Plusieurs journaux ont prétendu initier le public aux conditions auxquelles l'archiduc aurait subordonné son acceptation du trône du Mexique. A les en croire, le gouvernement français se serait engagé à laisser au Mexique le corps expéditionnaire durant trois ans ; pendant ce temps, il prêterait la main à l'organisation d'une armée indigène, dont le chiffre serait provisoirement fixé à 12,000 hommes ; enfin la France accorderait au gouvernement mexicain un délai de douze années pour s'acquitter des dettes dont l'expédition lui aura laissé le fardeau.

» Nous l'avons dit, et nous le répétons plus que jamais, l'archiduc Ferdinand-Maximilien n'a fait dépendre son acceptation définitive de la couronne mexicaine que de la consécration par le pays du vote des notables. Pour toutes les autres questions, il a déclaré s'en remettre entièrement à l'entente à établir entre l'Empereur des Français et lui, attendu qu'il est pénétré de la profonde conviction que la France ne laissera pas inachevée l'œuvre humanitaire et grandiose qu'elle a entreprise au Mexique. La réorganisation de l'armée mexicaine et le règlement de la dette envers la France forment naturellement les questions principales qui seront l'objet des conférences verbales entre les deux souverains avec le concours des ministres français respectifs.

« Pour prouver combien les prétendues révélations sur les conditions de l'acceptation reposent sur des données fausses, il suffit de faire observer que le *Moniteur*, il y a quelques semaines, dans un rapport officiel du général Bazaine, évaluait l'effectif de l'armée mexicaine à 40,000 hommes ; par conséquent, cette armée offre déjà le cadre complet d'une armée nationale. »

Pour extrait : A. Layrou.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Présidence de M. Devienne, premier président.

Audience du 26 février.

COMPLOT DES QUATRE ITALIENS.

La foule qui se presse aux abords de la cour d'assises est la même qu'à l'audience d'hier. A onze heures, la salle d'audience est ouverte au public, et la cour entre en séance.

M. *le premier Président* demande à Greco s'il a quelque chose à ajouter à ce qu'il a dit hier. L'accusé proteste contre les déclarations faites par Imperatori. Il nie avoir abusé de l'ivresse de celui-ci pour lui faire écrire sa lettre à Mazzini.

M. *le procureur Général* a la parole pour soutenir l'accusation. — Je n'ai pas besoin, dit-il, de vous faire comprendre quelle est la gravité du crime qui vous est déféré, quels étaient ses périls, quelles devaient être ses conséquences. Vous avez partagé l'impression qui agita la France entière à l'annonce de l'arrestation des accusés.

Les complots et les attentats avec leurs perfidies et leurs machinations soulèveront toujours dans notre pays une répulsion instinctive et une indignation universelle. Ce sont là des crimes qui, grâce à Dieu, ne s'accommoderont jamais à notre caractère français.

Cette fois encore, ce sont des étrangers qui ont conçu, préparé, conduit à ses dernières limites l'attentat que vous avez à juger. L'attentat du 14 janvier 1858 semblait, par ses conséquences sanglantes, par l'horreur générale qu'il avait inspirée, nous avoir à jamais prévenu le retour de ces crimes qui, pour atteindre le but, ne calculent pas le nombre des victimes. Cette fois, pourtant, ce sont les mêmes armes, des bombes avec leur infernale puissance de destruction ; c'est encore l'emploi des révolvers et des poignards pour achever ce que l'explosion des bombes n'a pu accomplir. Ce sont encore des mains italiennes qui se proposent d'attenter à une vie qui devrait être sacrée pour quiconque n'a pas perdu le souvenir de l'indépendance italienne recouvrée.

C'est, Messieurs, que la lutte existe toujours entre l'esprit d'ordre et l'esprit de révolution ; c'est que les idées d'anarchie ont toujours leur foyer principal en Italie, tandis que les idées d'ordre, de gloire et de paix sociales reposent sur une tête glorieuse entre toutes, et ont pour défenseur un souverain auquel on reprochait dernièrement, dans une autre enceinte, d'être trop puissant et trop prépondérant en Europe. Fasse le ciel qu'il conserve cette prépondérance et cette force, car il ne l'emploie qu'à protéger les nationalités opprimées, qu'à faire prévaloir les idées de vérité et de justice de la saine démocratie, dont personne ne comprend mieux les idées de progrès libre et légitime dans notre société moderne.

Les factions, en Italie, n'ont pas cru qu'il y eût d'obstacle plus grand à la satisfaction de leurs ambitions que le souverain qui règne sur la France. Ces factions ont deux chefs également insensés, également funestes à la prospérité de l'Italie. L'un de ces deux chefs au moins ne craint pas de risquer sa vie comme le dernier des volontaires qui marchent à sa suite ; l'autre ne fait que diriger des sociétés secrètes, des menées souterraines, des complots, des attentats. Retiré à Londres, il abuse de l'hospitalité que lui a faite la Grande-Bretagne; quand un complot échoue, il en organise un autre, et comme il le disait lui-même dans une lettre écrite lors de l'affaire de Tibaldi : « C'est toujours à recommencer. »

M. le procureur général fait l'historique du complot dont la préparation remonte à une époque déjà éloignée ; il raconte les circonstances dans lesquelles a eu lieu l'affiliation de chacun des accusés; il établit la participation de Mazzini et la part qu'il a prise dans la direction des faits actuellement soumis au jury. Il termine en rappelant le complot de Tibaldi et l'attentat d'Orsini ; il demande aux jurés de ne pas céder à une indulgente faiblesse.

Me *Allou* présente la défense de Greco.

Mes *Rousse*, *Delpon* et *Colmet-d'Aage* présentent successivement celles de Trabucco, Imperatori et Scaglioni.

A cinq heures, le jury entre dans la chambre des délibérations ; il en sort trois quarts d'heure après avec un verdict affirmatif sur toutes les questions à l'égard de Greco, Trabucco et Scaglioni ; des circonstances atténuantes sont accordées à ce dernier.

A l'égard d'Imperatori, le verdict est affirmatif sur la question principale ; il écarte la circonstance aggravante prévue par l'article 89 du code pénal (acte commis ou commencé pour préparer l'exécution du complot.)

M. *le premier Président*. — La parole est à M. le procureur général.

M. *le Procureur général*. — Nous requérons qu'il plaise à la cour de faire application à Greco Trabucco, Imperatori et Scaglioni des articles 86, 87, 89 et 463 du Code pénal.

M. *le premier Président* (après avoir fait donner aux condamnés la traduction du verdict et des réquisitions de M. le procureur général). — Greco, avez-vous des observations à faire sur l'application de la peine ?

Greco. — Qu'elle est-elle ?

M. *le premier Président*. — La déportation; consultez votre avocat.

Greco (après avoir conféré avec Me Allou.)— Je n'ai pas d'observation à faire.

M. *le premier President*. — Et vous, Trabucco, avez-vous une observation à faire ?

Trabucco.— Je demande mon cor de chasse. (Hilarité générale.)

M. *le premier Président*. — Et vous, Imperatori?

Imperatori. — Je n'ai rien à dire.

M. *le premier Président*. — Interprète, demandez à Scaglioni s'il a quelque observation à faire.

L'interprète. — Il demande l'indulgence de la Cour au nom de son père et de sa mère.

La Cour, après en avoir délibéré en la Chambre du conseil, condamne Greco et Trabucco à la déportation; Imperatori et Scaglioni à vingt années de détention.

Pour extrait : A. Layrou.

DE L'INDUSTRIE VINICOLE

(2e ARTICLE)

La seconde proposition peut se résumer ainsi : « Établir pour notre Industrie vinicole, avec le centre et le nord de la France, par le procédé le » plus prompt et le plus efficace, des relations faci- » les, solides, et indépendantes de toute pression » extérieure. »

Avant d'entrer dans le vif de ce grave sujet, qu'il me soit permis de soumettre à l'analyse deux moyens de salut, précédemment indiqués dans le *Journal du Lot* :

Le premier moyen consiste dans la création, à Cahors, d'un entrepôt servant de base à un grand marché, à la fois centre d'attraction et d'approvisionnement. Dans le projet d'entrepôt que je rappelle, il y a deux choses à considérer : la donnée théorique d'abord, et ensuite sa mise en œuvre. Je partage entièrement le sentiment patriotique d'où émane la première : elle est digne de la plus sérieuse attention et de la plus vive sympathie. Enfin, elle a surtout le don de plaire à l'imagination, et le talent de rédaction avec lequel elle a été présentée, ne pouvait qu'ajouter à ses séductions naturelles. Mais avant qu'une idée de cette importance, qui doit nécessairement rencontrer des difficultés d'exécution considérables, perde son caractère purement spéculatif et passe toute entière dans le domaine des faits, qui peut calculer le temps et la distance ? Elle soulève, en effet, de graves questions de légalité, de finances, de personnel et de relations.

Je passe sur la question de légalité, dont la solution, dans un pays aussi formaliste que le nôtre, se ferait longtemps attendre, et j'arrive directement à la question de finances. — Qui donc fera les frais de l'entreprise ? l'État, le département ou la commune ? Sans doute tous les trois ensemble ; mais sait-on ce qu'il faudra de temps pour les mettre d'accord ? Il y aura ensuite le choix de l'emplacement, l'achat du terrain, l'acceptation des plans et devis, la construction et l'installation des magasins, etc..... Ici ce n'est plus par mois qu'il faut compter, mais bien par années.

L'organisation du personnel chargé de l'administration intérieure de l'établissement ne présentera, j'en suis convaincu, aucune difficulté serieuse ; mais elle ne peut pas être improvisée, et ce sera encore un nouveau délai à ajouter aux délais précédents.

Me voilà en face de la dernière question, celle des relations à établir avec le commerce du centre et du nord de la France, et, par dessus tout, avec le grand marché parisien. L'entrepôt est construit ; son installation est complète et son administration organisée ; déjà nos populations rurales, ayant dans l'entreprise la plus entière confiance, ont mis le plus grand empressement à garnir ses magasins ; maintenant que faire ? Attendre que le commerce et les consommateurs du Nord viennent chercher et prendre ici leurs approvisionnements ? Sans doute tout le monde sait, dans le département, qu'il y a un entrepôt de vins à Cahors ; mais on l'ignore à Rouen, à Lille et à Paris. J'admets encore volontiers que

---

autres sujets de l'Autriche, Italiens, Hongrois et Allemands.

La plupart de ces Polonais se présentaient devant l'Impératrice élégamment vêtus à la française. Quelques-uns seulement avaient eu le courage de conserver le costume national, richement brodé d'or, entre autres un vieillard de haute stature, au maintien digne et fier, qui attirait l'attention générale.

Tandis que ses compatriotes causaient gaiement dans les différents groupes, il se tenait seul, à l'écart, dans l'embrasure d'une fenêtre, l'œil sombre, les bras croisés, considérant d'un air de dédain l'animation de la salle. Joseph, qui s'entretenait avec des jeunes comtes polonais leur demanda tout à coup:

— Pouvez-vous me dire, messieurs, quel est ce vieillard sombre et fier ?

Cette question les rendit assez confus.

— C'est le comte Kamienski, répondit timidement l'un d'eux.

— Ah ! le grand chef de parti ! s'écria vivement Joseph. Eh bien, puisqu'il ne vient pas à moi, j'irai à lui.

Et, quittant ses interlocuteurs, il alla droit au vieillard.

— Je suis heureux de pouvoir saluer le comte Kamienski et de lui témoigner mon estime, dit-il gracieusement en lui tendant la main.

Le comte ne la prit pas et se contenta de s'incliner.

Mais Joseph ne se laissa pas rebuter par cette froideur : son âme délicate savait trop bien apprécier l'amer chagrin du vieillard.

— Est-ce la première fois que vous venez à Vienne ? lui demanda-t-il.

La première et la dernière, répondit le comte avec une lenteur solennelle.

— Et cette ville vous plaît-elle ?

— Non, sire, elle ne me plaît guère.

L'Empereur sourit. Cette rudesse, au lieu de le blesser, captivait son cœur et le remplissait d'estime pour ce noble et infortuné patriote, assez peu courtisan pour montrer ouvertement à ses nouveaux souverains quelle douleur lui causait la ruine de sa patrie.

— Je m'étonne que vous vous déplaisiez à Vienne, reprit Joseph, car les Polonais y sont aujourd'hui plus nombreux que jamais.

— Je crois pourtant, répliqua le comte, le regard enflammé de colère, que le jour où le roi Sobieski en chassa les Turcs, tout Vienne fut rempli de Polonais. Il est vrai que voilà près d'un siècle de cela, et la mémoire des hommes ne remonte pas si loin. Mais, poursuivit-il d'un ton plus doux, je ne suis pas venu pour rappeler à Votre Majesté des temps tombés dans l'oubli. Il faut que chacun se résigne à son sort, et vous voyez, sire, avec quelle gaieté, quelle aisance et quel bon ton mes compatriotes savent le faire.

— Et pourtant je vous assure, monsieur le comte, qu'à mes yeux, votre tristesse vous fait plus d'honneur qu'à eux leur gaieté. Des fils qui portent le deuil de leur mère et pleurent sa mort, sont des fils bons et reconnaissants, dignes de l'estime générale.

— Sire, reprit le comte surpris, si le roi Stanislas vous eût ressemblé, les choses auraient tourné bien autrement! Mais je ne suis ici ni pour me livrer à de stériles lamentations, ni pour me réjouir, ni pour briguer un regard de l'Impératrice.

— Cependant l'Impératrice sera heureuse de faire la connaissance d'un héros si brave et si renommé. Permettez-moi de vous présenter à ma mère.

Le comte secoua négativement la tête.

— Je suis venu à Vienne pour une femme que ce jour-ci allait briser de douleur, je le savais. J'avais l'intention de rester auprès d'elle pour la consoler pendant que mes compatriotes seraient ici.

— C'est une Polonaise demanda vivement l'Empereur.

— Oui, sire, cette femme est la dernière Polonaise, et je crains bien qu'elle ne partage le sort de sa patrie, je crains qu'elle ne meure.

— Puis-je savoir son nom?

— C'est la comtesse Anna Wielopolska, dit le comte à voix basse; elle m'a demandé un dernier service, et j'ai consenti à me présenter à la Cour pour le lui rendre.

— Vous m'apportez un message de sa part? demanda Joseph, le cœur oppressé.

— La comtesse Wielopolska prie l'Empereur de se rappeler le serment qu'il lui fit.

— Je ne l'ai point oublié. Après! après!

— Elle vous prie, sire, de vouloir bien, fidèle à ce serment, vous rendre auprès d'elle ce soir à six heures.

— Où la trouverai-je ?

— Dans la même maison où Votre Majesté la voyait autrefois. Voilà mon message ; permettez-moi, sire, de prendre congé de vous.

Sans attendre de réponse, Kamienski se retira, traversant la salle à pas lents et la tête fièrement levée, sans honorer d'un regard un seul de ses compatriotes.

L'Empereur le suivit des yeux d'un air pensif.

— Il est le dernier Polonais, comme celle qui m'appelle est la dernière Polonaise, murmura-t-il avec un soupir.

XII

— Le dernier adieu. —

La comtesse Anna Wielopolska, portant la même toilette qu'à Neustadt, était seule dans sa chambre, décorée comme pour la réception d'un personnage de haut rang. Un tapis précieux couvrait le parquet; des fleurs magnifiques garnissaient de beaux vases dorés ; le piano ouvert prouvait que, malgré son chagrin, la comtesse était restée fidèle à son art favori. Elle était bien changée cependant, et sa beauté si fière et si imposante avait un caractère touchant. La femme énergique et passionnée d'autrefois était maintenant pâle et abattue ; ces taches propres, les roses de la mort, étaient écloses sur ses joues creuses; ses grands yeux rayonnaient d'un céleste éclat, et un sourire tout à la fois de tristesse et de félicité, se jouait sur ses lèvres d'un rouge ardent.

A Neustadt, elle espérait, elle craignait, et elle haïssait encore; aujourd'hui elle n'espérait ni ne craignait plus rien ; l'amour avait remplacé la haine dans son cœur.

Comme son cœur battait! quels regards tendres et impatients elle jetait sans cesse sur la pendule! quel sourire au premier coup de six heures!

— Voici l'heure! murmura-t-elle, je vais le revoir!

Au même instant, une voiture s'arrêtait devant la maison. Elle trembla de tous ses membres et une rougeur brûlante couvrit ses joues.

— C'est lui, je le sens, c'est lui ! dit-elle toute haletante, en pressant ses deux mains avec angoisse sur son cœur, qui battait à lui rompre la poitrine. Elle s'approcha de la porte en chancelant et s'arrêta pour écouter. Elle entendit des pas, et reconnut la voix de la personne qui parlait avec Matuschka dans l'antichambre.

— Oui, c'est lui, il vient !

A l'entrée de l'Empereur, elle lui tendit ses deux mains et le salua d'un divin sourire. Profondément ému, il contempla, sans mot dire, ce visage radieux. Il s'entre-regardèrent longtemps ainsi, ne se parlant que des yeux, de la pensée et du sourire.

La suite au prochain numéro.

des prospectus répandus, en nombre suffisant. l'ont fait connaître sur toutes ces places, en sera-t-on plus avancé ? Je ne le crois pas. Pourquoi ? Parce qu'en fait de transactions commerciales, l'offre doit toujours précéder la demande. C'est ce que nous voyons tous les jours dans nos foires et dans nos marchés de la semaine. C'est aussi ce qui explique l'éclat des vitrines et les séductions de l'étalage. Toutes les grandes industries suivent ce principe, et leurs commis-voyageurs, lancés journellement dans toutes les directions, n'ont pas d'autre raison d'être. Je sais que, de temps immémorial, les choses se passent autrement dans notre vallée. Aussi, qu'arrive-t-il ? Le commerce de Bordeaux établit chez lui, d'après ses prévisions, les cours de nos vins et il nous envoie ensuite ses agents avec des prix limités, que nous sommes obligés de subir. Si nous voulons que nos vins prennent faveur ailleurs qu'à Bordeaux, il faut d'abord les faire connaître, et pour les faire connaître, je ne connais qu'un moyen, c'est de les offrir.

Cette première donnée étant acquise aux débats, il est facile d'en déduire une seconde. Si l'on considère, dans leur ensemble, les mouvements du grand commerce d'échange, on y voit qu'un entrepôt de denrées quelconques est toujours placé de préférence, non au centre de production, mais au centre de consommation. C'est ainsi que les blés de la Russie méridionale ont leur entrepôt, non à Odessa, mais à Marseille, et que les produits de l'Inde anglaise ont leurs doks, non à Bombay ou à Calcuta, mais à Londres. A ce point de vue, ce serait donc à Paris que l'entrepôt de nos vins devrait être construit; mais il n'y a pas lieu de s'en occuper. Cet entrepôt existe déjà sur les bases les plus larges, non-seulement pour les vins du Lot, mais pour tous les vins de France. Dans ce vaste établissement placé sous la surveillance et le contrôle de l'administration supérieure, chaque grand vignoble a son quartier, et il ne tient qu'à nous que celui de Cahors y occupe une place honorable, côte à côte avec ses illustres rivaux : le Bourgogne et le Bordeaux.

Qu'on ne s'y trompe pas : je raisonne ici exclusivement au point de vue de l'actualité. Dans ma conviction, la création d'un entrepôt à Cahors sera un immense bienfait pour le pays; mais un peu plus tard, quand le courant d'affaires sera établi, c'est-à-dire dans d'autres conditions et dans un autre but que je ferai connaître. La seule chose que je lui conteste, comme spécifique ou seulement comme palliatif aux embarras, aux souffrances et aux dangers qui nous menacent, c'est, pour le temps présent, sa promptitude et son efficacité.

Le second moyen de salut peut, je crois, être formulé dans les termes suivants : « 1° Faire rapporter » d'urgence le décret qui autorise et concède à la » Compagnie d'Orléans l'embranchement de Libos à » Cahors ; 2° réclamer, toujours d'urgence, l'auto- » risation et la concession d'un autre embranche- » ment qui traverserait le département, non de » l'Ouest à l'Est, comme le premier, mais du Nord » au Midi. »

En Europe, en France, et surtout dans les étroites limites d'un département, tous les intérêts sont solidaires les uns des autres. Si parfois une lutte survient on peut être certain que cet antagonisme est plus apparent que réel. C'est ainsi que le traité de commerce avec l'Angleterre a mis fin à la rivalité séculaire du commerce des deux nations. Pour moi, je n'élève aucune objection contre l'embranchement du Nord, et je professe même à son égard la plus vive sympathie; mais en même temps je demande grâce pour celui de l'Ouest. Pourquoi, en effet, procéder ainsi par exclusion ? Pas plus que les routes impériales, départementales et vicinales, les chemins de fer ne sont entre eux forcément ennemis. Quelle nécessité y a-t-il donc de fermer l'un pour ouvrir l'autre ? Mais l'embranchement de l'ouest conduit directement à Bordeaux. Quel mal y a-t-il à celà ? Le commerce bordelais est-il vraiment coupable envers nous de félonie et d'ingratitude ? J'ai déjà dit ce que j'en pensais. A Bordeaux, comme partout ailleurs, le commerce n'a pas d'entrailles. Acheter bon marché et revendre cher, il n'a pas, il ne peut pas avoir d'autre logique, d'autre morale, ni d'autre sentiment. Pourquoi donc lui en vouloir ? Une politique agressive à son égard ne profiterait à personne. Cherchons d'abord à nous passer de lui et attendons ensuite qu'il nous revienne. Alors bien loin de le repousser, nous fêterons le retour de l'enfant prodigue. Les meilleurs amis se brouillent au moins une fois dans leur vie, et ils n'en sont ensuite que plus fortement liés par leur commune affection.

Ayons donc les deux embranchements : je ne demande pas mieux. J'appelle de tous mes vœux le jour où leurs locomotives se croiseront amicalement dans la gare de Cahors. Malheureusement, ce jour est encore éloigné. Tous les deux traversent lentement, l'un un peu plus que l'autre, leur période d'incubation, et je ne crois pas qu'il entre dans la pensée de personne, quand le temps presse, d'attendre le résultat de ce tardif et laborieux enfantement.

Il me reste à indiquer la solution vraie du problème, telle que je la comprends ; mais pour aujourd'hui je ne veux pas fatiguer davantage le lecteur, et je lui demande la permission de remettre à un autre jour l'énoncé de mes conclusions.

DELDAR.

Chronique locale.

Aux termes d'une circulaire de 15 février, le ministre de l'instruction publique a décidé que la première session du baccalauréat, soit pour les Facultés des lettres, soit pour les Facultés des sciences, s'ouvrirait à la fois, dans toutes les académies, le lundi 4 avril, et que les inscriptions des candidats seraient recues du 10 au 25 mars inclusivement.

L'épreuve du discours latin, pour le baccalauréat ès-lettres, et celle de la composition scientifique, pour le baccalauréat ès-sciences, auront lieu le matin ; elles commenceront à huit heures pour se terminer à midi. L'épreuve de la version latine commencera à deux heures et se terminera à quatre heures.

Il ne doit être apporté dans cette session aucun changement aux questionnaires adoptés jusqu'ici et qui sont annexés aux règlements sur le baccalauréat. Les parties des auteurs sur lesquelles les candidats doivent être interrogés ont d'ailleurs été déterminées par les arrêtés du 29 août dernier.

Un arrêté récent de M. le ministre de l'instruction publique décide que la dépense du mobilier personnel pour les instituteurs et institutrices est purement facultative pour les communes ; que l'Etat ne supportera une partie de cette dépense que si les communes votent les 300 fr. qui en représentent la moitié; et enfin qu'il convient de maintenir entière la liste des objets mobiliers indiqués par M. le ministre comme indispensables à l'instituteur communal.

On assure que les opérations des conseils de révision auront lieu, comme les années précédentes, de la seconde quinzaine d'avril à la seconde quinzaine de mai. A cette occasion, de même que l'an dernier également, des conférences affectées à l'étude et à la solution des affaires locales, réuniront au chef-lieu de canton, sous la présidence des préfets, les maires des communes.

Un projet de loi ayant pour objet d'admettre les administrateurs des sociétés anonymes à faire partie des listes des notables appelés chaque année à prendre part aux élections consulaires, a été soumis, il y a quelque temps, par l'administration, à l'examen du conseil d'Etat.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Les souscripteurs à l'emprunt de 300 millions sont prévenus que le premier terme est échu le 21 février dernier.

Le tableau ci-après leur permettra de se rendre compte des versements qu'ils ont à opérer chaque mois, à Paris, à la Caisse centrale du Trésor public, et dans les départements à la Caisse des Receveurs généraux et particuliers des finances.

Certificats d'emprunt.	Capital de la rente.	PAYEMENTS — PREMIER dixième de garantie (dans lequel se confond le versement de garantie provisoire fait au moment de la souscription.)	PAYEMENTS — MONTANT de chacun des neuf premiers termes égaux échéant du 21 février au 21 octobre.	PAYEMENTS — DIXIÈME et dernier terme échéant le 21 novembre 1864.
fr. de rente	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
5	110 50	11 05	9 94	9 99
6	132 60	13 26	11 93	11 97
7	154 70	15 47	13 92	13 95
8	176 80	17 68	15 91	15 93
9	198 90	19 89	17 90	17 91
10	221 00	22 10	19 89	19 89
20	442 00	44 20	39 78	39 78
30	663 00	66 30	59 67	59 67
40	884 00	88 40	79 56	79 56
50	1.105 00	110 50	99 45	99 45
60	1.326 00	132 60	119 34	119 34
70	1.547 00	154 70	139 23	139 23
80	1.768 00	176 80	159 12	159 12
90	1.989 00	198 90	179 01	179 01
100	2.210 00	221 00	198 90	198 90
200	4.420 00	442 00	397 80	397 80
300	6.630 00	663 00	596 70	596 70
400	8.840 00	884 00	795 60	795 60
500	11.050 00	1.105 00	994 50	994 50
600	13.260 00	1.326 00	1.193 40	1.193 40
700	15.470 00	1.547 00	1.392 30	1.392 30
800	17.680 00	1.768 00	1.591 20	1.591 20
900	19.890 00	1.989 00	1.790 10	1.790 10
1.000	22.100 00	2.210 00	1 989 00	1.989 00
1.500	33.150 00	3.315 00	2.983 50	2.983 50
3.000	66 300 00	6.630 00	5.967 00	5.967 00

Les souscripteurs peuvent se libérer, à leur gré, d'un ou plusieurs termes.

En cas de retard du payement d'un terme, le débiteur sera passible de plein droit, et sans mise en demeure préalable, des intérêts envers le Trésor à raison de 5 0/0, à partir du huitième jour après l'échéance de ce terme.

A défaut de payement d'un terme échu dans le délai d'un mois, le montant du certificat deviendra exigible en totalité. En outre, le ministre pourra déclarer le porteur déchu de son droit et faire effectuer la vente de la rente représentée par le certificat, pour le remboursement de la somme due au Trésor.

Emprunt de 300 millions.

MM. les souscripteurs qui, jusqu'ici, ont négligé de faire l'échange de leurs récépissés provisoires contre les certificats d'emprunt, sont déjà passibles *d'intérêts de retard*. Ils sont donc priés de nouveau de ne plus différer de se présenter aux Recettes des finances pour terminer cette opération.

La veuve C. du village de St-Perdoux, vient d'être arrêtée sous l'accusation d'avoir empoisonné son mari, mort le 16 décembre 1862.

L'exhumation du cadavre a été ordonné. La justice poursuit l'instruction de cette importante affaire.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 28 février 1864.

8 Versements dont » nouveau..... 1055f »
6 Remboursements dont » pour solde. 1335 84

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Places données le 27 février 1864.

Philosophie.
(Sections réunies.)
Dissertation française : 1er De Valon ; 2e Roche.
SECTION DES SCIENCES.
Physique : 1er De Valon ; 2e Claude.

Rhétorique.
SECTION DES LETTRES.
Vers latins : 1er Mespoulet ; 2e Lagarrigne.
Mathématiques : 1er Daymard (Joseph) ; 2e Daymard (L.).

Seconde.
SECTION DES LETTRES.
Mathématiques : 1er Lauvel ; 2e Hanras.
(Sections réunies.)
Version latine : 1er Bonnefoy ; 2e Sers.

Troisième.
Version latine : 1er Souques ; 2e Vialard.

Quatrième.
Version latine : 1er Lacarrière ; 2e Guérillot.
Anglais : 1er Cabanès ; 2e Gibert.
Allemand : 1er Cayssac ; 2e Guérillot.

Cinquième.
Anglais : 1er Soulié ; 2e Pichard.
Allemand : 1er Chouet ; 2e Faurie.

Sixième.
Anglais : 1er Lagard ; 2e Cavarrot.
Allemand : 1er Queyssac ; 2e Pasquet.

Septième.
Version latine : 1er Théron ; 2e Tardieu.

Huitième.
Orthographe : 1er Guéguen ; 2e Bourdin.

Enseignement professionnel.
(Deuxième année.)
Histoire et Géographie : 1er Brunet ; 2e Pouzerges.
Narration française : 1er Brunet ; 2e Richard.
(Première année.)
Histoire et Géographie : 1er Guilhou ; 2e Solacroup.

Cours préparatoire.
(Troisième année.)
Orthographe : 1er Mazelié ; 2e Piganiol.
(Deuxième année.)
Orthographe : 1er Depeyre ; 2e Barancy.
(Première année.)
Orthographe : 1er Delfour ; 2e Delard.

Le Proviseur,
LAPRADE.

THÉATRE DE CAHORS

Après *Ce que Femme veut*, ingénieuse comédie, où un bienfait rapporte fortune et bonheur, et les *Amours de Cléopâtre*, boufonnerie qui n'est pas sans quelque portée, bien jouées jeudi, notamment par Mme Delamarre et M. Wiess, nous avons eu dimanche une agréable soirée avec les *Compagnons de la truelle* de MM. Coguard, les heureux faiseurs de pièces populaires. Ce drame, habilement conduit dans son apparente simplicité, développe sans fracas, avec beaucoup d'esprit facile et de gaîté, les inconvénients de la paresse, de l'ivrognerie, de l'ignorance, des convoitises déraisonnables et parallèlement les avantages séduisants du travail, de l'étude, des bons principes. Ce thème en vaut bien d'autres. L'interprétation a été très-satisfante par la gentille Mme St-Charles, M. Weis qui, s'était bien grimé, M. Clément, le farouche *traître* ; M. Maurice, Mlle Ferrand et surtout M. Berthier qui, dans son rôle de *compagnon* novice, a trouvé une verve et une naïveté de bêtise des plus divertissantes.

On a remarqué la mise en scène d'un *tableau* qui se passe sur les toits.

M. Weiss, voué par sontalent aux tribulations de toute sorte, a poursuivi une seconde fois sa *Nièce* et son *Ours*, à travers trois actes de calembours, de quiproquo et de situations bizarres, au milieu des rires prolongés de l'auditoire.

Notre excellent premier comique a fait ensuite une annonce accueillie par d'unanimes applaudissements. Il s'agit d'une représentation extraordinaire qui aura lieu demain à son bénéfice : une véritable fête pour les fins gourmets de spectacle. On donnera *Montjoye*, comédie nouvelle, qui, déjà, dépasse, au Gymnase, la centième représentation. Cette œuvre remarquable, est de M. Octave Feuillet, l'un des écrivains les plus distingués, l'auteur favori des Dames, dont le public Cadurcien a applaudi *Le Roman d'un Jeune Homme Pauvre*.

M. **POUGAUD**, ex-artiste de la Porte-St-Martin et premier rôle au théâtre de Toulouse, vient jouer le rôle de *Montjoye*, qui lui a valu les éloges les plus flatteurs de la presse méridionale.

La comédie sera accompagnée d'un vaudeville nouveau, *Les 37 Sous de M. Montodoin*, où M. Weis remplira un de ses meilleurs rôles.

Voilà bien des raisons pour que la salle soit comble.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères

AUTRICHE.

On écrit de Vienne, 24 février :

« Le général de Manteuffel, chef du cabinet du roi Guillaume est arrivé à Vienne à l'improviste et sans être attendu de personne. Il est porteur d'une lettre autographe du roi pour l'Empereur François Joseph. Il a obtenu hier une audience de S. M. et a remis la lettre du roi qui contiendrait, dit-on, la proposition d'une action commune des deux grandes puissances et des états secondaires de l'Allemagne contre le Danemark. Ce qui est incontestable, c'est qu'on est très-surpris ici de la tournure assez inattendue de la politique prussienne, et que l'affection du comte de Rechberg pour M. de Bismark va diminuant, ce qui fait douter des succès de la mission de M. Manteuffel.

» Les nouvelles officielles de Galicie portent que l'agitation dans ce pays est très-grande et que les autorités redoublent de vigilance et d'activité pour conjurer la tempête qu'on croit entendre gronder. Les rétrogrades de l'entourage de l'Empereur demandent la suspension des lois ordinaires et la déclaration de l'état de siège dans toute la province comme le seul moyen de prévenir une catastrophe. M. de Schmerling est, dit-on, contraire à cette politique.

ESPAGNE.

La *Gazette* publie un décret qui offre 7 °/o de bénéfice aux acheteurs des biens nationaux qui avancent au Trésor le montant des billets souscrits par eux et payables avant 1870.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris

1er mars.

Les ministres se sont réunis aujourd'hui en conseil sous la présidence de l'Empereur.

— Il y a eu au Sénat une séance générale consacrée à des rapports de pétitions.

— M. le sénateur Pietri a succombé hier soir à dix heures, aux atteintes d'une maladie contre laquelle tous les efforts de la science ont été vains. M. Pietri, né en 1810, avait à peine 54 ans.

L'Empereur, qui avait pour M. Pietri une affection particulière, lui a donné, durant sa maladie, les témoignages de la plus vive sollicitude.

— Un décret impérial convoque les électeurs de la première et de la cinquième circonscriptions de la Seine pour le 21 mars, à l'effet d'élire chacune un député.

— On assure positivement, à l'ambassade du Danemark que le cabinet de Copenhague n'adhère point à la conférence proposée par l'Angleterre.

— Il est question d'organiser à Paris une mission scientifique qui irait accomplir, au Mexique, des travaux analogues à ceux qui furent exécutés en Egypte lors de l'expédition commandée par le général Bonaparte.

— Il y a eu dimanche matin messe aux Tuileries. Mgr Landriot, évêque de Larochelle, a prêché la troisième station de carême.

— On sait que l'arrêt de la cour d'assises de la Seine n'a porté que sur Greco, Trabucco, Imperatori et Scaglioni. Le cinquième accusé Mazzini, étant contumace, sera jugé à la première session de mars.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

Quintuple exécution à Londres.

L'exécution des cinq matelots étrangers condamnés pour crime de baraterie et de meurtre en pleine mer, a eu lieu le 22 février à Londres. Une lettre adressée à la *Gazette des Tribunaux*, raconte ainsi ce lugubre évènement :

« A huit heures sonnant, les geôliers de Newgate et les shériffs de la cité de Londres ont paru sur la plate-forme, suivis par les condamnés, conduits un à un, les bras liés. Le bourreau, après avoir glissé sur la tête de chacun d'eux le bonnet blanc traditionnel, les fit passer sous la potence, où ils prirent place sur une seule rangée. La funèbre cérémonie a commencé par Blanco qui s'est affaissé sur lui-même avant même que la corde fût passée à son cou. Le malheureux avait perdu toute assurance ; le prêtre, le père Louis, et l'un des shériffs se sont approchés de lui, jusque sur la trappe, pour l'encourager à se résigner à son sort ; mais toutes leurs exhortations sont demeurées inutiles, et il a fallu apporter une chaise sur laquelle Blanco a été placé tant bien que mal comme une masse inerte.

» Puis sont venus Watter et Duranno. Pour eux, les derniers apprêts n'ont point exigé les précautions prises pour Blanco. On leur a seulement permis de prendre un peu d'eau-de-vie. Watter assez ferme a demandé à embrasser le geôlier Thomas, faveur que ce dernier a poliment déclinée. Lopez et Lyons se sont avancés ensuite. Lopez est allé se placer d'un pas assuré, et son attitude ferme lui a valu les applaudissements de la foule. Lyons est venu en dernier, puis le prêtre a successivement passé devant les cinq condamnés et a appuyé son crucifix sur leurs lèvres déjà contractées par la peur. Lopez résistait encore et cherchait avec ses mains liées à enlever le bonnet qui couvrait sa figure et sous lequel on pouvait distinctement apercevoir les contractions musculaires de sa face.

» Calcraft s'est retiré, et une seconde après la trappe s'est brusquement abaissée. Alors on a vu tomber la chaise sur laquelle Blanco était assis ou plutôt ramassé un instant auparavant. Le corps du misérable s'est détendu comme eût fait un ressort d'acier, et les cinq suppliciés, suspendus dans l'air, se sont débattus pendant quelque temps. Pour deux d'entre eux, l'agonie à dû être horrible. Lyons seul a cessé de se mouvoir presque immédiatement après la chute de la trappe. »

---

37 années d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande) de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament, que le célèbre Dr Kooke appelait, à si juste titre, *un remède béni, un magnifique présent du Ciel*. Nul traitement n'est plus facile à suivre, moins dispendieux ni plus sûr.

AVIS TRES IMPORTANT.

Il faut bien se garder de confondre la Graine de Moutarde de santé de Hollande, de Didier, qui est toujours pure, toujours fraiche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts du commerce, qui se composent de graines vieillies, échauffées, inertes ou même nuisibles.

M. Didier a l'honneur d'informer le public que l'on ne trouve sa véritable Graine de Moutarde Blanche de Santé (de Hollande), la seule recommandée par les médecins, que chez M. Vinel, pharmacien, seul dépositaire pour la ville de Cahors.

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Figeac.

Commune de Figeac.

Publication du Plan parcellaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

RÉSEAU CENTRAL.

LIGNE D'ARVANT A LA RIVIÈRE DU LOT

partie comprise sur le territoire de la commune de Figeac.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 6 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Figeac donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin de fer d'Arvant à la rivière du Lot, partie comprise sur le territoire de la commune de Figeac, présenté par M. l'Ingénieur en chef de la Compagnie, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé cejourd'hui, deux mars courant, au secrétariat de la mairie de Figeac; et qu'il y restera pendant huit jours francs, au moins, du deux au onze mars mil huit cent soixante-quatre, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan sans déplacement pendant le délai de la publication; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Figeac, le 2 mars mil huit cent soixante-quatre.

Le Maire,
Signé : GUARY.

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Figeac.

Commune de Viazac.

Publication du Plan parcellaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

RÉSEAU CENTRAL

LIGNE D'ARVANT A LA RIVIÈRE DU LOT

partie comprise sur le territoire de la commune de Viazac.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 6 de la loi du 3 mai 1841

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Viazac donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin de fer d'Arvant à la rivière du Lot, partie comprise sur le territoire de la commune de Viazac, présenté par M. l'Ingénieur en chef de la Compagnie, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé cejourd'hui, deux mars courant, au secrétariat de la mairie de Viazac, et qu'il y restera pendant huit jours francs, au moins, du deux au onze mars mil huit cent soixante-quatre, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan sans déplacement pendant le délai de la publication; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur, sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Viazac, le 2 mars mil huit cent soixante-quatre.

Le Maire,
Signé : CARRAYROU.

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Figeac

Commune de Linac.

Publication du Plan parcellaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

RÉSEAU CENTRAL

LIGNE D'ARVANT A LA RIVIÈRE DU LOT

partie comprise sur le territoire de la commune de Linac.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 6 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Linac donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin de fer d'Arvant à la rivière du Lot, partie comprise sur le territoire de la commune de Linac, présenté par M. l'Ingénieur en chef de la Compagnie, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé cejourd'hui, deux mars courant, au secrétariat de la mairie de Linac, et qu'il y restera pendant huit jours francs, au moins, du deux au onze mars mil huit cent soixante-quatre, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan sans déplacement, pendant le délai de la publication; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Linac, le 2 mars mil huit cent soixante-quatre.

Le Maire,
Signé : COURDURIÉ.

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Figeac.

Commune de Saint-Félix.

Publication du Plan parcellaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

RÉSEAU CENTRAL

LIGNE D'ARVANT A LA RIVIÈRE DU LOT

partie comprise sur le territoire de la commune de Saint-Félix.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 6 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le maire de la commune de St-Félix donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin de fer d'Arvant à la rivière du Lot, partie comprise sur le territoire de la commune de St-Félix, présenté par M. l'Ingénieur en chef de la Compagnie, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé cejourd'hui, deux mars courant, au secrétariat de la mairie de St-Félix, et qu'il y restera pendant huit jours francs, au moins, du deux au onze mars mil huit cent soixante-quatre, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de St-Félix, le 2 mars mil huit cent soixante-quatre.

Le Maire,
Signé : ASTIÉ.

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Figeac.

Commune de Lunan.

Publication du Plan parcellaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

RÉSEAU CENTRAL

LIGNE D'ARVANT A LA RIVIÈRE DU LOT

partie comprise sur le territoire de la commune de Lunan.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 6 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Lunan, donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin de fer d'Arvant à la rivière du Lot, partie comprise sur le territoire de la commune de Lunan, présenté par M. l'Ingénieur en chef de la Compagnie, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé cejourd'hui, deux mars courant, au secrétariat de la mairie de Lunan, et qu'il y restera pendant huit jours francs, au moins, du deux au onze mars mil huit cent soixante-quatre, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan sans déplacement pendant le délai de la publication; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Lunan, le 2 mars mil huit cent soixante-quatre.

Le Maire,
Signé : RIGAL.

DEPARTEMENT DU LOT

Arrondissement de Figeac.

Commune de Bagnac.

Publication du Plan parcellaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

RÉSEAU CENTRAL

LIGNE D'ARVANT A LA RIVIÈRE DU LOT

partie comprise sur le territoire de la commune de Bagnac.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 6 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Bagnac donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin de fer d'Arvant à la rivière du Lot, partie comprise sur le territoire de la commune de Bagnac, présenté par M. l'Ingénieur en chef de la Compagnie, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé cejourd'hui, deux mars courant, au secrétariat de la mairie de Bagnac, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du deux au onze mars mil huit cent soixante-quatre, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan sans déplacement pendant le délai de la publication; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Bagnac, le 2 mars mil huit cent soixante-quatre.

Le Maire,
Signé : CANTELOUBE.

AUX AGRICULTEURS.

Guano d'Algérie pulvérisé

SURFIN.

Ce *Guano* se recommande d'une manière toute particulière à l'attention et aux sympathies des Agriculteurs expérimentés, par sa composition et sa pulvérisation.

Sa supériorité résulte de l'adjonction de matières excessivement nutritives aux éléments nutritifs du Guano du Pérou analysés par la science; de sorte qu'au lieu d'épuiser le sol, comme le font à la longue les divers amendements employés jusqu'à présent, le *Guano d'Algérie* le fertilise et l'engraisse; aussi est-il la source féconde et plus durable d'une végétation et d'une fructification remarquable pour toutes sortes de céréales, d'arbres fruitiers et de plantes.

Il a une vertu particulière sur la vigne, qui, sous l'influence d'*une jointée* environ par pied, donne des résultats inespérés.

Pour les Tabacs ou Plantes hors lignes, de quatre à six cents kilogrammes par hectare suffisent. Les mettre à la volée avant le dernier labour.

Dans le but de la généraliser, l'auteur de cette amélioration agricole a mis son engrais au prix modéré de 24 francs, les 100 kilogrammes, en sacs neufs plombés.

Voici le résultat de l'analyse de ce Guano, faite par M. Filiol, professeur de chimie à la faculté des sciences de Toulouse : 87 pour cent de sels solubles, de matières fécales et azote.

On trouve aussi chez M. Bédé, un Guano spécial pour les prairies artificielles et naturelles, qui donne des résultats merveilleux; prix, 7 francs les 100 kilogr.; 50 kilogr. produisent autant que 200 kilogr. de plâtre; là où le plâtre ne fait rien, ce Guano opère très-avantageusement; en voici l'analyse : 62 pour cent de sels solubles ou matières fécales.

Le sieur Bédé tient également du Plâtre à marner, cuit, au prix de 2 fr. 10 c. les 50 kilos. Plâtre pour cloisons et plafonds, à des prix très-modérés.

S'adresser à M. BÉDÉ, meunisier, rue Impériale, près de la Halle, à Cahors.

La Société des moteurs-Lenoir a concédé le monopole de la vente de ses moteurs à M. Buxtof, ingénieur mécanicien à Troyes, pour le département de l'Aube.

Chaque jour de nouveaux traités de même nature viennent étendre le champ des *opérations de la Compagnie* en même temps que les applications de ce moteur si peu encombrant, si facile à employer, se multiplient dans toutes les industries.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

28 février. Calmon (Lucie), rue Rempart.
28 — Pardes (Augustin), rue Coin-de-Lastié.

Mariages.

29 — Besse (Bernard), menuisier, et Ginibre (Marie-Anne), sans profession.

Décès.

28 — Marie, enfant trouvé, sans prof., 43 ans, célibataire, Chartreuse.
28 — Castelnau (Antoine), cultivateur, 67 ans, Cabessut.
29 — Pedamon (Pauline), 12 ans, rue Sainte-Claire.
1 mars. Wintz (Eugène), mercier, 24 ans, célibataire, Place-au-Bois.
1 — Caniés (Pauline), naturelle, 9 jours, rue Daurade.
2 — Enfant du sexe féminin né-mort, des époux Courreau et Lescale, rue du Cheval-Blanc.
2 — Delpech (Jules), 12 ans, rue Fondue-Haute

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

TRAPPISTINE

LIQUEUR DE TABLE *digestive et apéritive* préparée par les RR. PP. TRAPPISTES EUX-MÊMES *au couvent de la Grâce-Dieu*, près Besançon (Doubs). Dépositaire, M. ANDRÉ MONTAGNE, liquoriste, à Cahors.

NOTA. *On peut aussi s'adresser directement au couvent*

GOUTTE, RHUMATISME GOUTTEUX.

Traitement infaillible par les SELS de LITHINE et les PILULES AMÉRICAINES de **Ch. LE PERDRIEL**, pharmacien, *rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 54, Paris.* (Envoi *franco* de la Brochure.)

Vente au détail : Pharmacie LE PERDRIEL, faubourg Montmartre, 76. — Dépôt dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

PATE de GEORGE D'ÉPINAL — BONBON PECTORAL à la Réglisse — 1f 50 LA BOITE — 0,75c LA ½ BOITE — RECONNUTRES MÉDAILLE d'Or à M. GEORGE 1845 ET AUTRES — EFFICACE Rhumes Enrouements Catharres Toux nerveuses IRRITATIONS DE LA POITRINE — CONTRE LES MÉDAILLE d'Argent à M. GEORGE 1845 — Fabrique A PARIS. 28 RUE TAITBOUT 28 CHAUSSÉE D'ANTIN — SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES — 25 ANNÉES DE SUCCÈS — TOUJOURS CROISSANTS

C. BERGER

Marchand de Toiles

Rue de la Mairie, A CAHORS

A l'honneur d'informer le public, qu'ayant fait l'acquisition de toutes les marchandises du sieur Delmas, marchand de toiles, il se trouve avoir une quantité considérable de marchandise.

Pour en faciliter l'écoulement, il vendra, — malgré la forte hausse, — aux prix anciens.

BAYLES Jne

Baromètres, thermomètres, longues-vues, lorgnons, jumelles, lorgnettes, loupes, stéréoscopes, épreuves, pèse-liquides, articles d'arpenteurs, cannes, porte-monnaies, sacs-gibecières, etc.

AVIS

M. Séguela, horticulteur, à Cahors, prévient les propriétaires qu'il tient à leur disposition un homme très-expérimenté pour tout ce qui a rapport à la taille des arbres. Longtemps employé dans les jardins d'arboriculture de M. Hardy de Paris, ce tailleur donne aux arbres fruitiers les formes les plus gracieuses et les plus avantageuses pour la fructification. M. Séguela ne doute pas un instant que les propriétaires, amateur du progrès, en ce qui touche l'arboriculture, ne s'empressent de mettre à profit les connaissances de cet intelligent praticien.

LAMPES ET HUILE DE PÉTROLE

Lampe PERPÉTUELLE

à L'HUILE de **PÉTROLE**, autorisée pour le sanctuaire, par Mgr l'Evêque de Cahors (0,05c de dépense par 24 heures), brûlant à air libre et pouvant être placée dans toutes suspensions au moyen de chaînes dont elle est garnie.

Prix : 5 Francs.

LEPETIT Jne

Rue de la Liberté, à Cahors.

BONNE OCCASION.

A VENDRE

UNE CALÈCHE

PRESQUE NEUVE.

S'adresser à M. BREIL, carrossier, rue du Lycée.

GRANDE

Photographie française,

COURS FÉNELON, A CAHORS.

Les physionomies les plus difficiles sont rendues d'après le procédé logique suivi par M. Marsan, basé sur ce principe, que chaque personne a une pose à elle qui la favorise le mieux; c'est la pose qu'une personne qui veut plaire sait trouver en consultant son miroir.

Beauté des photographies et ressemblance garantie parfaite.

L'atelier est ouvert tous les jours et par tous les temps, depuis 9 heures jusqu'à 4 heures du soir; il est toujours tenu à une bonne température.

Rabais considérable sur les prix.

TABLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, 6, à Cahors.

Le propriétaire-gérant, A LAYTOU.